



2019-12-138-DR/FIN

nomenclature: 7.5.2



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES TÉLÉTHON**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, M. POULAERT

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. AJA	procuration à	M. SAUBIETTE
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. GONZALES
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

#### ABSENT EXCUSÉ

M. HERVELIN

#### ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 30



**2019-12-138-DR/FIN - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES TELETHON**

L'amicale des pompiers d'Anglet organise une randonnée à vélo au profit du Téléthon, le vendredi 6 décembre. Cette balade sportive, boucle d'environ 70km, traversera douze communes défendues par le centre de secours d'Anglet dont la commune de Tarnos. Cette action a pour objectif de récolter des fonds tout au long de la journée, qui seront ensuite intégralement reversés à l'AFM Téléthon.

Sollicité par l'amicale des pompiers d'Anglet pour apporter son soutien financier au Téléthon dans le cadre de la recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'AFM Téléthon d'un montant de 200,00 euros (deux cents euros).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la demande présentée par l'amicale des pompiers d'Anglet au profit du Téléthon,

**DELIBERE**

**DECIDE** d'attribuer à l'association française contre les myopathies Téléthon une subvention d'un montant de 200,00 euros (deux cents euros).

**DIT** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2019.

**Votants : 30**

**Votes exprimés: 30**

Pour: 30

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 20 décembre 2019

Le Maire

